

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

DELIBERATION N° 54/2024

COMMUNE DE COURCELLES-LES-
MONTBELIARD
(25170)

Séance du 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Et le treize décembre à 18h00,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement
convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le
lieu habituel de ses séances.

Etaient présents : Christian QUENOT, Jean-Louis CARRERE,
Robert PERSONENI, Alain LEMOINE, Hakima KOCH, Josette
PARRENIN, Bernard MARTINA, Damien LOCATELLI et Sylvie
ROULLAIS.

Était absent :

Etaient représentés : Jean-Marc ETIENNEY et Sylvie BICHET

Procurations données :

- de Jean-Marc ETIENNEY à Christian QUENOT
- de Sylvie BICHET à Damien LOCATELLI

Secrétaire de séance : Jean-Louis CARRERE

Président de séance : Monsieur Christian QUENOT, Maire

SOUS-PREFECTURE

Le Maire informe le Conseil Municipal que le propriétaire des parcelles AE 133, AE 135 et AE 137 est vendeur des parcelles susdites.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2241-1, L 1311-10 et R 1311-4 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R 1211-2 et R 4111-1 ;

Vu le décret n° 2011-1612 du 22 novembre 2011 relatif aux premières, deuxième, troisième et quatrième partie réglementaire du Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article 3 ;

Considérant que l'article L2241-1 du CGCT indique que « le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune » ;

Considérant que l'acquisition de ces parcelles permettra de réaliser une unité foncière cohérente avec d'autres parcelles communales ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'acquisition des parcelles AE 133, AE 135 et AE 137,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ces acquisitions,
- D'inscrire les crédits au budget primitif 2025.

Le Conseil Municipal adopte par 9 voix pour, 0 contre et 2 abstentions la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Secrétaire de séance
Jean-Louis CARRERE



SOUS-PREFECTURE
23 DEC. 2024
MONTBELIARD

Le Maire,
Christian QUENOT

